

http://www.snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=209



CA : Les collèges et lycée mis sous tutelle des collectivités territoriales : votez contre !

- La vie des bahuts - Conseil D'administration : CA -



Date de mise en ligne : mardi 14 novembre 2023

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Les prochains CA vont demander aux élus de mettre l'adjoint gestionnaire de l'établissement, qui est un fonctionnaire d'Etat, sous l'autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale de rattachement.

En effet, la dernière loi de décentralisation, la loi 3DS, prévoit que votre Conseil d'administration comme celui de tous les autres EPLE, se prononce sur une **convention visant à ce que les missions de ces agents définies par un statut national garantissant le caractère national de l'enseignement public seraient soumises aux différentes politiques dépendant des majorités conjoncturelles du département ou de la région.**

Comment pourraient-ils continuer à faire valoir, aux côtés des personnels de direction, l'intérêt d'une Education encore nationale et **résister aux pressions éventuelles de notables locaux** ?

Le cadre de l'administration de l'Education nationale est le dernier rempart face à la territorialisation de l'Ecole. **Comme à Brochon, au Castel, à Léon Blum au Creusot (voir [leur motion](#))**, à Pontus à Chalon S/S, ne validez pas ces conventions ou les avenants aux conventions déjà existantes. L'enjeu, c'est l'unité de l'enseignement public lui-même !

Pour plus de précisions :

[Contactez-nous](#) si besoin pour qu'on vous aide à préparer le CA.

Lisez notre [tract national](#).

Envoyez aux élus du CA une [lettre d'information](#) pour préparer ce CA. Elle pourra également servir de motion contre la convention ou l'avenant.